

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS de TIMGAD

Au cours d'un voyage à Timgad, le 23 avril 1919, j'ai eu sous les yeux deux textes épigraphiques récemment découverts. L'un d'eux, qui vient d'être publié par M. A. Ballu (1), a été trouvé au cours de 1918, l'autre en avril 1919.

I

Fragment d'inscription trouvé dans le ravin franchi par la voie qui prolonge le Decumanus Maximus, à l'Est de la ville de Trajan.

Grès blanc. Moulures aux parties supérieure et inférieure. Hauteur: 0^m69. Largeur maxima: 0^m63. Epaisseur: 0^m23. Hauteur des lettres: Ligne 1, 0^m105; ligne 2, 0^m10; ligne 3, 0^m09; ligne 4, 0^m075.

VI · PARTI
NO · HAD
VIII · IMP · II
PATRON · COI

La copie publiée par M. Ballu ne présente avec la mienne qu'une différence sensible: à la ligne 3, son texte porte VIII, alors que j'ai relevé sur la pierre VIII. Ma lecture est aussi celle de mon maître et ami, M. J. Carcopino, qui

(1) A. BALLU, *Rapport sur les Travaux de fouilles et de consolidations exécutés en 1918 par le Service des Monuments Historiques*, Alger, 1919, p. 79-80.

a bien voulu me communiquer la copie de l'inscription qu'il a prise lors d'une de ses tournées d'inspection à Timgad.

Notre fragment, une fois rapproché de celui qu'a publié M. S. Gsell⁽¹⁾ en 1902, se développe comme suit :

[*Imp(eratori) Caes(ari), divi Traia]ni Parthici filio, |*
[*divi Nervae nepoti, Traia]no Had[ri]ano Aug(usto), |*
[*p(ontifici) m(aximo), tribuniciae potestatis] VIII, imp(era-*
tori) II, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriciae), | [.....], patro-
n(us) col(oniae [de] dic(avit), d(ecreto) d(ecurionum), p(ecu-
nia) p(ublica) | .

et se trouve, par l'indication de la neuvième puissance tribunitienne d'Hadrien, daté de l'année 125 (10 décembre 124 — 9 décembre 125).

Il a été, un peu hâtivement peut-être, scellé sur la face Ouest du massif de maçonnerie Sud de la « Porte de l'Est ». S'il avait ainsi retrouvé vraiment sa place primitive, la date de construction de la Porte de l'Est, qui, d'après M. Gsell, « ne paraît pas antérieure à la seconde moitié du II^e siècle »⁽²⁾, serait de ce fait attestée épigraphiquement.

Mais là ne réside pas seulement l'intérêt que présente cette dédicace à Hadrien. Car la mention *imperatorii iterum* sur une inscription datée de 125, constitue, en l'état actuel de notre connaissance du règne de cet empereur, une nouveauté, sinon une difficulté.

Les textes épigraphiques découverts jusqu'à ce jour permettraient, en effet, de supposer qu'Hadrien n'avait pris le titre qui rappelait la première salutation impériale effective, à lui accordée après celle de son avènement à l'Em-

(1) S. GSELL, *Rapport Archéologique sur les Fouilles faites en 1901 par le Service des Mon. Hist. de l'Alg.*, Bull. Arch. Com., 1902, p. 317, n° 2.

(2) S. GSELL, *Atlas Arch. Alg.*, feuille 27, p. 27, n° 19. Cf. S. GSELL, *Mél. de l'Ec. de Rome*, XXIII, 103, p. 308, n° 1.

pire ⁽¹⁾, qu'à la fin de l'année 134, ou pendant l'année 135, correspondant à la dix-neuvième année de sa puissance tribunitienne, et au moment où se terminait l'expédition contre les Juifs ⁽²⁾.

Notre inscription permet-elle de supposer que des événements militaires, antérieurs à l'année 125 ou datant de cette année même, aient valu à l'Empereur le droit à la mention épigraphique de nouvelles acclamations impériales ?

Ces événements militaires, il faudrait, semble-t-il, les rechercher alors de préférence dans l'histoire de l'Afrique Romaine à cette époque.

Or, nous savons qu'une révolte des Maures, au début du règne d'Hadrien, fut l'objet des préoccupations de ce prince, qui envoya, pour y mettre fin, vers l'année 118, le chevalier Marcius Turbo, à qui il confia en même temps la procuratelle des deux Maurétanies ⁽³⁾; et que, l'insurrection s'étant rallumée peu après, en 122, elle fut, avant la fin de cette même année, définitivement réduite.

Et, comme le constate M. R. Cagnat, « il n'est plus question de révolte, ni en Maurétanie, ni dans le reste de l'Afrique, postérieurement à l'an 122, pendant tout le règne d'Hadrien » ⁽⁴⁾, il est permis de se demander si, afin de marquer à l'Empereur leur reconnaissance pour la tranquillité qu'ils avaient trouvée dans le pays qu'ils habi-

(1) Cf. MOMMSEN, *Droit public romain*, trad. P. F. Girard, T. V, Paris, 1895, p. 43.

(2) D'après la *Real-Encyclopadie* de PAULY-WISSOWA, I, p. 514, s. v° *Aelius*, la mention de la seconde salutation impériale d'Hadrien apparaît pour la première fois sur des diplômes militaires datant de 134 (*C. I. L.*, III, p. 878 = x, 7855) et sur des inscriptions de 135 : *C. I. L.*, II, 478 ; IV, 974, concurremment avec *trib. pot. XVIII* et *cos III*. Cf. *C. I. L.*, XIV, 4235, etc. Les tables du *C. I. L.*, VIII, ne renvoient qu'au n° 799 (*Municipium Avitta Bibba*, Henchir Bou Ftis, en Proconsulaire), où une inscription de l'année 137 fait mention d'Hadrien *imperator iterum*.

(3) R. CAGNAT, *Arm. Rom. Afr.* 2, p. 45.

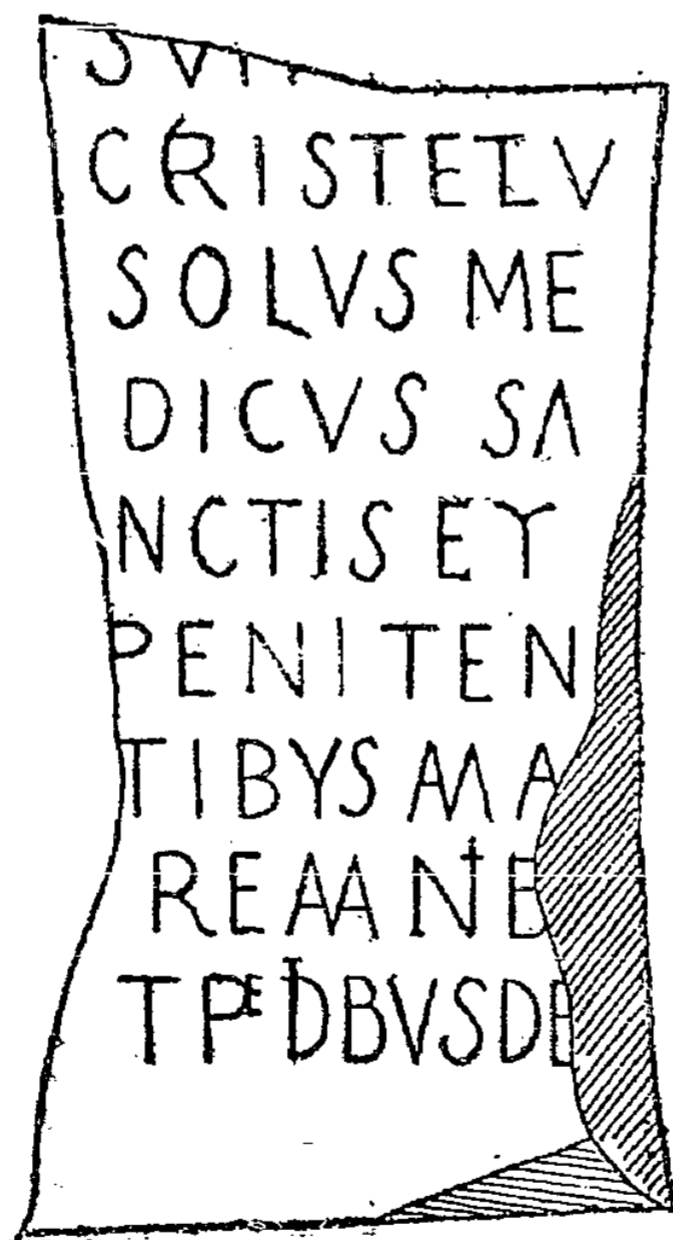
(4) *Ibid.*, p. 46.

taients, les Africains, à la suite de la première victoire remportée pour lui et à son nom, contre les rebelles Maures, ne lui auraient pas décerné le titre honorifique d'*imperator iterum* et n'en auraient pas fait figurer la mention sur les dédicaces des monuments élevés en son honneur.

En tout cas, si cette hypothèse était valable, elle aurait l'avantage de concilier deux données d'apparence évidemment contradictoire : d'un côté, la pénurie complète, jusqu'à ce jour, de témoignages historiques, antérieurs à 134, relatifs à la seconde salutation impériale d'Hadrien ; de l'autre, l'indication positive d'un texte épigraphique nouveau la révélant, en Afrique, dès 125.

II

Fragment d'inscription trouvé au cours des fouilles du quartier byzantin adossé au rempart Ouest de la ville de Trajan ; gravé sur la face plane d'un appui de calcaire blanc, en forme de tête de dauphin. Au Musée.



Hauteur : 0^m25. Largeur : 0^m13. Hauteur des lettres : 0^m02.

Les caractères très frustes sont souvent à peine visibles. L'estampage établi par le Service des Fouilles de Timgad, qui m'a été communiqué, ne permet pas une lecture plus satisfaisante. L'épigraphe affecte, au surplus, de nombreuses ligatures :

- l. 7 : AM = am.
l. 8 : AVA = ama.
l. 8 : N^I = ni.
l. 9 : PE = pe.
l. 9 : b = di.

Cette inscription chrétienne d'époque relativement récente, peut se lire, à partir de la ligne 2, comme il suit :

Criste, tu (es) solus medicus sanctis et penitentibus. Amare a manib[us e]t pedibus De[i].

Il semble qu'il faille interpréter *a manibus et pedibus Dei* par les « créatures de Dieu, les croyants », bien que les « membres de Dieu » soient toujours pris dans l'Écriture dans un sens strictement spirituel (1).

Alger, le 1^{er} Juillet 1919.

E. LÉVI-PROVENÇAL

Professeur à l'École supérieure de Langue arabe
et de Dialectes Berbères de Rabat.

(1) Cf. Augustin, *Lettre* 148 à Fortunatien, iv, 13 sqq. Cf. également pour l'acceptation de *medicus*, Augustin, *Sermo* LXXXVII, 13: *ad sanandum grandem aegrotum descendit omnipotens medicus ; LXXXVIII: et salvatorem Iesum Cyristum medicum esse nostrae salutis aeternae.* (Renseignements communiqués par M. Carcopino.)